

Mardi 24/11/2020 à 17 h 00

MESURES D'HYGIÈNE

- **Précautions standard :**
Manches courtes, ongles courts et sans vernis, absence totale de bijou. Hygiène des mains. Port de gants à usage unique non stériles. Protection de la tenue : tablier plastique à usage unique pour les soins souillants et/ou mouillants.
- **Tenue professionnelle :** changée chaque jour et entretenue par l'établissement.
- **Port du masque chirurgical** pour tout agent.
- **Surveillance de la température :** si > 38°C, informer son responsable de service.

Numéro vert de soutien psychologique aux soignants :
 8 h 00 à 0 h 00 – 7jours/7
 0 800 73 09 58

MESURES DE GESTION

- **Visites des résidents :** maintien des visites sur rendez-vous le week-end sur tous les sites. Se rajoutent aux modalités déjà applicables :
 - Il est recommandé aux visiteurs de réaliser un test RT-PCR 72 heures avant leur visite, ou à défaut un test antigénique (en pharmacie) le jour de la visite (toujours avant celle-ci).
 - Chaque visiteur devra renseigner un **auto-questionnaire AVANT la visite** et remettre la première page à l'établissement. Celui-ci ne dispense pas de la signature de la charte.
 - Si cas COVID parmi les résidents, les visites seront suspendues et ne reprendront qu'après 10 jours sans nouveaux cas.
- **Dépistage des professionnels :** conformément aux nouvelles directives, un dépistage par tests antigéniques sera proposé aux personnels, les mardis et jeudis sur la résidence *Art&Loire* de 13 h 00 à 16 h 00 à compter du mardi 01/12/20.
À noter : les tests antigéniques sont désormais possibles pour les personnes de plus de 65 ans. Les personnes symptomatiques sont prioritaires, à condition que le test soit réalisé dans les 4 jours après l'apparition des symptômes. Le test par RT-PCR reste la norme en cas de cluster.
- **Actualisation des directives « décès » :** les visites à un résident décédé suite à une suspicion COVID seront possibles dans sa chambre, pour 2 visiteurs au maximum en même temps. Les gestes barrières devront être respectés.
IMPORTANT : la mise en bière devra être faite dans l'établissement et dans un délai de 24 heures après le constat de décès. Le défunt ne sera plus présenté après la mise en bière.
- **Admissions :** report des nouvelles admissions, à l'exception des sorties d'hospitalisation et des maintiens au domicile critiques (y compris en hébergement temporaire). Maintien du test RT-PCR 48 heures avant l'admission.
- **Formations (nouvelle circulaire) :** l'enseignement à distance est à privilégier. Si celui-ci n'est pas possible, le nombre de personnes présentes ne peut dépasser 50 % de la capacité maximale de la salle. En conséquence, les formations en interne se dérouleront sur le site *Art&Loire*, avec utilisation de la salle d'animation pour maintenir des groupes à 10.

Retrouvez tous les bulletins d'information sur le site Internet : <http://www.lesligeriennes.fr/>

POUR S'INFORMER

0 800 130 000

Numéro vert national
 appel gratuit 7j/7 24h/24

Pour toute question d'ordre médical :

Consultez votre médecin traitant, ou le 15 en dehors des heures d'ouverture du cabinet.

Questions administratives et organisationnelles :

Consultez le cadre de santé ou l'administrateur de garde.

COVILLE = Centre de consultation COVID-19

Centre Hospitalier
 de la Corniche Angevine
 13, rue Jean Robin,
 49290 Chalonnes/Loire

Du lundi au vendredi
 et uniquement sur RDV.
 Modalités auprès de votre
 médecin traitant.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

SOURCES OFFICIELLES :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'Homme, porteur du virus, qui circule.